

Modalités passage des examens nationaux

Lycées prof. BEP, CAP, Bac pro, STHR, BTS, validé contrôle continu



Pour les élèves de lycées professionnels : les épreuves de BEP, de CAP et de **baccalauréat professionnel** sont validées sur la base du contrôle en cours de formation déjà passées et du livret scolaire. Ils sont eux aussi attribués par un jury d'examen, présidé dans chaque académie par un universitaire. Ce jury s'assure de l'harmonisation des notations et de l'égalité de traitement des candidats. Chaque livret scolaire, chaque situation individuelle sera examinée. La solution présentée est la plus simple, la plus sûre et la plus juste dans les temps incertains que nous vivons. Cette solution permet également aux élèves un retour à l'école dans un climat serein d'apprentissage. Une liste de questions-réponses, régulièrement mise à jour, sera mise en ligne dans l'après-midi du 3 avril afin de répondre à toutes les questions que les élèves, leurs familles et les professeurs sont susceptibles de se poser.

NB. L'attribution de mention pour le bac est maintenue

BTS 2020- Les épreuves de BTS annulées au profit d'un contrôle continu. Ce sont donc

Vos contrôles déjà passés en cours de formation et de vos livrets scolaires qui seront pris en compte. Le Ministère de l'Enseignement supérieur donne plus de détails sur les modalités D'évaluation.

[#MinistereeducationNationale](#) [#Baccalaureat](#) [#Coronavirus](#) [#ExamensNationaux](#)

[Cf. L'Hôtellerie – Restauration – 03 avril 2020. – Ministère de l'Education nationale et la Jeunesse.](#)